



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AACC et l'UDA publient le « Guide d'expériences réussies – Compétitions d'agence »



Paris, le 23 septembre 2010 – Pour faire suite à leur « Guide de la relation entre l'annonceur et l'agence-conseil en communication » paru en 2005, l'Association des agences-conseils en communication et l'Union des annonceurs publient aujourd'hui un « *Guide d'expériences réussies* » portant exclusivement sur les compétitions d'agences.

« Un appel d'offres réussi est l'ingrédient essentiel d'une collaboration annonceur/agence efficace. Ce nouveau guide présente de manière simple et concrète les 12 principes clés qui permettront à chacun de bien démarrer » explique Didier Beauclair, Directeur médias et relations agences de l'UDA.

Ce guide a pour ambition de devenir un nouvel atout qu'annonceurs et agences pourront utiliser dans leur intérêt commun pour installer une relation toujours plus qualitative et performante.

« Les nombreux témoignages d'agences, d'annonceurs et de cabinets-conseils en choix d'agence que nous mettons en avant ne peuvent qu'encourager l'ensemble de la profession à s'approprier les principes et bonnes pratiques que nous défendons », ajoute Frédéric Winckler, Vice-Président de l'AACC.

Sur ces sujets essentiels, l'AACC et l'UDA incitent leurs membres à s'approprier les bonnes pratiques de ce guide et à les faire vivre.

Le Guide est consultable sur le site www.aacc.fr et www.uda.fr

A propos de l'AACC - Créée en 1972, l'AACC, Association des agences-conseils en communication, est un syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884.

Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés. L'AACC est aussi une fédération de métiers qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : publicité, marketing services, communication interactive, communication corporate, communication santé, production publicitaire, communication événementielle et communication éditoriale.

L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr

A propos de l'Union des annonceurs (UDA) - L'UDA est, en France, l'organisation représentative des annonceurs, entreprises, collectivités ou organismes qui recourent aux différentes techniques de communication pour promouvoir leur notoriété, leur image, leurs produits ou leurs services. Elle compte près de trois cents adhérents, de toutes tailles, tous statuts et tous secteurs. L'UDA a pour missions de faire valoir les intérêts et les positions des annonceurs auprès de leurs interlocuteurs professionnels et de leur environnement économique, social et politique français et européen ; de permettre à ses adhérents d'optimiser, en efficacité et en coût, leurs investissements en communication ; de promouvoir une communication responsable en élaborant et en mettant en œuvre des pratiques loyales et éthiques. L'UDA est présidée par Loïc Armand (L'Oréal). Gérard Noël en est le vice-président directeur général.

En savoir plus : www.uda.fr

Contact presse :

AACC - Emilie Rohmer - erohmer@aacc.fr – tél. 01 47 42 27 26

UDA - MCC - Marie-Céline Terré - mcterre@ozinfos.com - tél. 01 42 85 47 27 ; **Malek Prat** – malek@ozinfos.com – tél. 01 42 85 47 32